



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

## DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Droit public parcours Droit et Management des Administrations et de l'Action Publique** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **M. EDDAZI Fouad** **Maître de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- **M. SPIETH Grégory** **Maître de Conférences**

**Membres du jury :**

- **Mme QUILICHINI Paule** **Professeure des Universités**  
- **Mme TREPOZ Armelle** **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2025

Éric BLOND  




## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

## DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Droit public parcours Droit et Management des Administrations et de l'Action Publique** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- M. EDDAZI Fouad **Maître de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- M. SPIETH Grégory **Maître de Conférences**

**Membres du jury :**

- Mme QUILICHINI Paule **Professeure des Universités**  
- Mme TREPPOZ Armelle **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2025

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

## DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Droit public parcours Droit et Management des Administrations et de l'Action Publique** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **M. EDDAZI Fouad** **Maître de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- **M. SPIETH Grégory** **Maître de Conférences**

**Membres du jury :**

- **Mme EL GHAZZI Priscilla** **Vacataire chargée d'enseignement**  
- **M. VIARD Nicolas** **Vacataire chargé d'enseignement**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2025

  
Eric BLOND

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

## DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Droit public parcours Droit et Management des Administrations et de l'Action Publique** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **M. EDDAZI Fouad** **Maître de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- **M. SPIETH Grégory** **Maître de Conférences**

**Membres du jury :**

- <b>Mme EL GHAZZI Priscilla</b>	<b>Vacataire chargée d'enseignement</b>
- <b>M. VIARD Nicolas</b>	<b>Vacataire chargé d'enseignement</b>

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2025



Eric BLOND